

Exposition aux ondes des antennes-relais - Une situation préoccupante qui mérite une politique sérieuse

2026-05-09 18:46:24



Communiqué de presse du 10 avril 2025

La simulation des expositions aux antennes-relais mise en ligne par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) révèle une situation préoccupante. Le nombre d'espaces publics potentiellement soumis à des niveaux supérieurs à la valeur d'attention de 6V/m est sans commune mesure avec le nombre de points atypiques détectés jusqu'à présent par le dispositif de mesure à la demande. Nos associations demandent un plan pluriannuel hiérarchisé et doté de moyens pour leur résorption.

Le projet « **Simulations France Entière** » développé par l'ANFR et mis en ligne le 10 avril 2025, est intégré au cadre du Plan national santé environnement 4 et plus précisément à son action 8, c'est-à-dire la maîtrise de l'exposition aux ondes électromagnétiques et l'amélioration de la connaissance des impacts sanitaires. Il vise à **fournir une carte complète de l'exposition créée par les antennes de téléphonie mobile sur le territoire national.**

Cet outil puissant permet aujourd'hui de disposer d'une première photographie de l'exposition potentielle sur l'espace public (à 1,5 m du sol). Celle-ci montre que **dans de nombreuses situations, l'exposition du public est supérieure à 6V/m**, niveau retenu jusque là pour définir les points atypiques pour lesquels les opérateurs doivent mettre en place des mesures pour réduire le niveau des champs électromagnétiques. Instaurée par la loi Abeille du 9 février 2015, cette disposition a pour objectif premier la sobriété en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Nos associations s'inquiètent de ce niveau d'électrosmog qui n'avait pas été détecté jusque là, d'autant que **des situations encore plus préoccupantes risquent d'apparaître lorsque la simulation sera étendue à ce qui se passe en hauteur**, dans les immeubles d'habitation qui font face aux antennes, comme nombre d'appartements, résidences et HLM.

Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'environnement déplore : « Face à cette situation inédite, le premier réflexe de l'ANFR, consiste à proposer de remonter le niveau d'attention à 9V/m, c'est ce qui nous a été annoncé en comité de dialogue du 19 mars. Cette proposition scandaleuse est totalement contraire à la démarche de sobriété instaurée par la loi ».

Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM/Electrosensibles de France poursuit : « La France a privilégié le déploiement massif des réseaux sans se doter des outils incitatifs ou coercitifs efficaces pour assurer une sobriété électromagnétique effective. La loi de simplification actuellement en débat à l'Assemblée nationale pourrait aggraver cette dissymétrie. Truquer le thermomètre ne ferait qu'empirer et masquer le nombre de personnes soumises à des niveaux de plus en plus élevés et renforcer les inégalités en la matière. »

Aussi, nos associations demandent à ce que cet outil « Simulation France entière » soit utilisé pour **établir une réelle politique planifiée de réduction des expositions des Français plutôt que de servir d'alibi à une politique de Gribouille.**

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026